Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260914-BC_20260914_98-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

DÉCISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

prise par délégation du conseil
de Ploërmel Communauté

SÉANCE DU 14 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 14 septembre à 18H00, les membres du bureau de Ploërmel Communauté se sont réunis à l'hôtel communautaire sous la présidence de Monsieur Christophe LAUNAY, sur convocation en date du 8 septembre 2026 qui leur a été adressée le jour même par voie dématérialisée ou par écrit à leur domicile suivant le choix opéré par chacun conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Membres du bureau présents :
Hania RENAUDIE ; Ronan COIGNARD ; Sophie COUTANT ; Kévin ARGENTIN ; Marie-Noëlle AMIOT ; Fanny LARMET ; Michel PICHARD ; Christophe LAUNAY ; Stéphane JAN ; Charles-Édouard FICHET ; Jean-Charles SENTIER ; Yannick LE BORGNE.

Membres du bureau absents ayant donné pouvoir :
Florence PRUNET donne pouvoir à Ronan COIGNARD.

Membres du bureau absents :
Fabienne BRIERO.

Kévin ARGENTIN est désigné secrétaire de séance.

Nombre de membres du bureau :
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Quorum : le quorum est atteint et le bureau peut valablement délibérer.

OBJET : N°BC-098/2026 – RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE, LIVRAISON ET GESTION DE TITRES RESTAURANT DÉMATÉRIALISÉS – ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES.

Rapporteur : Michel PICHARD

Vu la délibération du conseil communautaire N°CC-081/2026 du 29 avril 2026 délégant au bureau un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes et notamment la possibilité « d'autoriser la signature de toutes conventions, partenariats conclus avec des tiers et utiles à la mise en œuvre des compétences de la Communauté de communes et leurs avenants ».

Dans une volonté de modernisation de ses pratiques, Ploërmel Communauté, son CIAS, la Ville de Ploërmel et son CCAS souhaitent engager une transition vers la dématérialisation des titres-restaurant. Cette évolution s'inscrit dans une démarche de simplification administrative et de responsabilité environnementale.

Ainsi, il est proposé de créer un groupement de commandes pour la fourniture, livraison et gestion de titres-restaurant dématérialisés entre Ploërmel Communauté, le Ville de Ploërmel, le CCAS de la ville de Ploërmel et le CIAS de Ploërmel Communauté.

Ce groupement de commandes permettrait de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir des conditions avantageuses d'achat en mutualisant les procédures de passation tout en conservant la qualité des prestations.

Ploërmel Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation des opérations de sélection du titulaire.

Envoyé en préfecture le 22/09/2026
Reçu en préfecture le 22/09/2026
Publié le
ID : 056-200066777-20260914-BC_20260914_98-DE

Ploërmel Communauté sera chargée de signer et de notifier le marché pour l'ensemble des membres et prendra à sa charge les frais de la procédure de passation.

La commission marchés à procédure adaptée (MAPA) ou le cas échéant, la commission d'appel d'offres chargée de l'attribution sera celle de Ploërmel Communauté.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution des prestations, notamment au regard du paiement du prix.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention de groupement de commandes annexée au présent bordereau.

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. **Votants :** 13
. **Pour :** 13
. **Contre :** 0
. **Abstention :** 0
. **Suffrages exprimés :** 13
. **Majorité absolue** : 7

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le bureau communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **APPROUVE** l'adhésion de Ploërmel Communauté au groupement de commandes pour la fourniture, livraison et gestion de titres-restaurant dématérialisés ;
- **DÉSIGNE** Ploërmel Communauté en tant que coordonnatrice du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Monsieur le président, ou le vice-président délégué, à signer la convention ci-annexée ainsi que tous les actes en découlant ;
- **DONNE TOUT POUVOIR** à Monsieur le président, ou au vice-président délégué, pour la mise en œuvre de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme,

Le président de Ploërmel Communauté
Christophe LAUNAY

PLOËRMEL COMMUNAUTÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le secrétaire de séance,
Kévin ARGENTIN

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la communauté de communes (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.